

Bail commercial-redressement judiciairerésiliation de contrat

Par Lodie, le 19/06/2019 à 15:39

Cher Maître,

Je suis usufruitière d'un commerce, Bar, Café Débit de boisson.. Le bail courre jusqu'au 30 septembre 2020.

Mes locataires sont en redressement judiciaire depuis le 17 mai 2019 .Bodacc publié le 28 mai 2019.

Mes loyers de mai et juin n'ont pas été payés.

Je dois donc solliciter une demande de résiliation du bail au mandataire, pour loyers impayés et manque d'entretien des locaux.

Je ne sais pas en quels termes rédiger cette demande car le mandataire est libre de refuser.

Faut-il faire moi-même une lettre ou par huissier?

Faut-il faire une lettre recommandée avec accusé de réception?

Dois-je faire cette lettre tout de suite ou début juillet?

Merci de me répondre.

Mes meilleurs sentiments.

Odile Cornic